

ufolep

TOUS LES SPORTS / AUTREMENT

CALENDRIER PETANQUE UFOLEP 87 2023/2024



Comité Départemental UFOLEP Haute-Vienne

22, rue du Lieutenant Meynieux – 87000 LIMOGES

Standard : 05 55 03 36 10

Email : cd.hautevienne@ufolep.org

Site Internet: www.ufolep87.fr

Facebook: <https://www.facebook.com/ufolep87>



COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP HAUTE VIENNE

22, Rue du Lieutenant Meynieux - 87000 LIMOGES

Tél. 05.55.03.36.10

Président : M Roland MARTIN

<p>Délégué Départemental M. Robin LAMACHE 05.55.03.36.11 ✉ rlamache@ufolep.org</p>	<p>Délégué Départemental Adjoint M. Jonathan TASSIN 05.55.03.36.09 ✉ jtassin@ufolep.org</p>	<p>Secrétaire Départementale Mme Nathalie RIBIERE 05.55.03.36.10 ✉ cd.hautevienne@ufolep.org</p>
--	--	--

COMMISSION DEPARTEMENTALE TECHNIQUE SPORTIVE (CDTS)

✉ petanqueufolep87@gmail.com

Site internet : www.ufolep87.fr

Correspondant unique des Clubs, la CDTS est garante du respect de l'éthique et du bon fonctionnement de la vie sportive. Elle est également chargée de la rédaction et suivi du règlement départemental. Par délégation, elle siège en Commission de Discipline de première instance pour toute affaire intéressant les épreuves départementales, régionales et nationales relatives à des licenciés UFOLEP 87.

NOM PRENOM	APPARTENANCE	OBSERVATIONS
MARTIN Roland	UFOLEP 87	Président du CD UFOLEP
LAMACHE ROBIN	UFOLEP 87	Délégué départemental
GUIRAUDOU Jean-Marie	UFOLEP 87	Comité directeur
VASSAL Stéphane	AMICALE PETANQUE NEXON	Animateur Commission sportive
BRISSET Nelly	AB ARFEUILLE	Membre
GIRARD David	LANDOUGE LOISIRS PETANQUE	Membre
PARADINAS Nicolas	L'ABEILLE EN BOULE	Membre
TERRADE Dominique	LA BOULE AREDIENNE	Membre
LABREGERE Béatrice	PANA LOISIRS	Membre
GOURDI Francis	PANA LOISIRS	Membre
DANDRIEUX Thierry	LJL PETANQUE LIMOGES	Membre
MOYEN Laurent	LJL PETANQUE LIMOGES	Membre
BONNAUD Marie -Thérèse	AP ST HILAIRE BONNEVAL	Membre

"L'UFOLEP : une Fédération sportive solidaire et citoyenne"

" Invoquer les valeurs de l'UFOLEP c'est bien !

Respecter ses valeurs c'est très bien !"

ASSOCIATIONS PETANQUE UFOLEP 87

SAISON 2023 – 2024

LIEUX DES CONCOURS

Les concours des différentes associations se déroulent sur les lieux ci-dessus. Sauf indication contraire mentionnée en regard du concours, les rencontres sont organisées selon la formule 3 concours. **L'inscription étant réalisée par lecture du code barre il convient de ne pas plier la licence. Merci de vous présenter suffisamment tôt pour l'inscription et permettre le début des concours aux horaires prévus.**

	<p style="text-align: center;"><u>AMICALE BOULISTE D'ARFEUILLE</u></p> <p>Présidente : Mme Laetitia VIGNAUD / Correspondante : Mme Nelly BRISSET ☎ amicale.bouliste.arfeuille.87@gmail.com ☎ 06 82 69 51 62 Site: www.petanque-arfeuille.fr Lieux des concours: Boulodrome Saint Yrieix - Rue du Colonel du Garreau de la Méchenie</p>
	<p style="text-align: center;"><u>AMICALE DE PETANQUE DE ST HILAIRE BONNEVAL – APSHB</u></p> <p>Président : M. Daniel DELANOTTE / Correspondante : Mme Dominique DUPUY ☎ dominique.dupuy0585@orange.fr ☎ 06 69 05 70 87 Lieux des concours: St Hilaire Bonneval</p>
	<p style="text-align: center;"><u>A.S.PETANQUE BOSMIE L'AIGUILLE</u></p> <p>Président: M Alain MALO / Correspondant: M Dominique COSTA ☎ bosmie87petanq@gmail.com ☎ 06 32 32 34 62 Lieux des concours : Plaine des jeux - Avenue de la Libération 87110 Bosmie l'Aiguille</p>
	<p style="text-align: center;"><u>L'ABEILLE EN BOULE (La Roche l'Abeille)</u></p> <p>Président : M Olivier BEILLOT / M Nicolas PARADINAS ☎ olivierbeillot1@gmail.com ☎ 06 77 21 12 75 Facebook: L'Abeille en boules Lieux des concours : Salle polyvalente - Rue Henri de Navarre 87800 La Roche l'Abeille</p>
	<p style="text-align: center;"><u>LA BOULE AREDIENNE</u></p> <p>Président : M. Philippe TICHADOU ☎ 06 16 80 32 80 Site: www.laboulearedienne.com Facebook: La Boule Arédiennne Lieux des concours : Boulodrome Saint Yrieix Rue du Colonel du Garreau de la Méchenie</p>
	<p style="text-align: center;"><u>LANDOUGE-LOISIRS PETANQUE</u></p> <p>Président : M. Philippe BRUN / Correspondant: M. David GIRARD ☎ davidgirard42@sfr.fr ☎ 06 14 67 68 48 Site: landouge_petanque.sportsregions.fr Facebook: Landouge Loisirs Pétanque Lieux des concours : Stade Michel Giraudon - Landouge – 87100 Limoges</p>
	<p style="text-align: center;"><u>LJL PETANQUE LIMOGES</u></p> <p>Présidente : Mme Laurence POURIEUX ☎ dlaurence2@aol.com ☎ 06 29 24 81 82 Site: LJL Pétanque Limoges Facebook: LJL pétanque Limoges Lieux des concours : Boulodrome – Allée du Moulin Pinard - 87100 Limoges</p>
	<p style="text-align: center;"><u>AMICALE PETANQUE DE NEXON</u></p> <p>Président : M. Jean Christophe CARPE ☎ jean-christophe.carpe@orange.fr ☎ 06 75 21 71 62 Lieux des concours : Etang de la Lande - Les Landes - 87800 Nexon</p>
	<p style="text-align: center;"><u>PANA-LOISIRS PETANQUE</u></p> <p>Président : M. Philippe DUCHARLET – Correspondant : Francis GOURDI ☎ petanquepanaloisirs@gmail.com ☎ 06 23 84 81 38 Lieux des concours : Ferme du Bois des Biches – Rue des Jonques 87350 Panazol</p>

EXTRAIT DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL UFOLEP 87 PETANQUE

Le règlement UFOLEP 87 est consultable auprès de chaque association ainsi que sur le site internet : www.ufolep87.fr/

DEFINITIONS

Année civile : l'année civile s'étend du 01 janvier au 31 décembre

Saison UFOLEP : la saison UFOLEP dite « saison sportive » débute le 1er septembre et s'étend jusqu'au 31 août de l'année suivante. Elle couvre donc deux années civiles et détermine la période d'âge requis.

LA SAISON SPORTIVE UFOLEP comprend deux périodes :

1. Période championnat du 01 septembre au 30 juin est la période **LO (Licence Obligatoire)**.
2. Période estivale du 01 juillet au 31 août.

LICENCE : pour participer au championnat 87 et challenge 87 les licences doivent être prises ou renouvelées dans la même association au plus tard **le 31 octobre**

Mutation : joindre le formulaire ci-joint accompagné d'un chèque correspondant au montant des frais de dossier. Pour participer au championnat 87 et challenge 87 la licence doit être prise dans le nouveau club au plus tard **le 30 septembre**.

APPARTENANCE

Simple UFOLEP (SU) : les joueurs titulaires de la seule licence UFOLEP sont des joueurs SU.

Une équipe est classée SU si chacun des joueurs sont SU.

Dans le cas contraire, l'équipe est classée DA.

Double Appartenance (DA) : Les joueurs avec licence UFOLEP et FFPJP sont des joueurs DA.

Les Présidents de clubs doivent s'assurer lors de la demande de licence quelle est l'appartenance du demandeur. Un joueur changeant d'appartenance en cours de saison ou la saison suivante doit le signaler à son Club qui avise alors la CDTS.

Toute omission ou fausse déclaration constatée lors de l'inscription d'une équipe à un championnat entraîne l'interdiction pour tous les joueurs de participer à tout autre championnat de la saison.

DISCIPLINE : la suspension FFPJP ⇔ UFOLEP est réciproque.

DROITS D'INSCRIPTION ET REVERSEMENT

Majoration, par participant, pour toute manifestation organisée au boulodrome de Limoges : **0.50 €**

CONCOURS	LICENCIES UFOLEP		NON LICENCIE ⁽¹⁾	
	INSCRIPTION	REVERSEMENT	INSCRIPTION ⁽²⁾	REVERSEMENT
3 Concours ou 4 parties et +	5.00 €	0.50 €	6 €	0.70 €
2 Concours ou 3 parties	4.00 €	0.50 €	5 €	0.70 €
Concours Associations	1.00 €	1.00 €	X	X
Equipe Jeunes < de 12 ans	1.00 €	0.50 €	X	X

⁽¹⁾ Uniquement en période estivale. ⁽²⁾ Montant préconisé par l'UFOLEP

CATEGORIES - AGE

Les joueurs sont classés, selon leur âge, en 3 catégories. Pour participer un championnat, il faut avoir atteint l'âge requis dans l'année civile du début de la saison UFOLEP soit au 31 décembre.



AGE REQUIS CATEGORIES	CHAMPIONNATS		
	DEPARTEMENTAL (2)	REGIONAL (2)	NATIONAL
JEUNES (1)	9 à 16 ans		11 à 16 ans
ADULTES	17 ans		
VETERANS	55 ans		

(1) **Surclassement** : les surclassements individuels pour les jeunes 14/16 ans sont autorisés sous réserve de présentation d'un certificat médical à la commission organisatrice du championnat.

(2) Les jeunes de 9 et 10 ans peuvent participer à une compétition départementale ou régionale mais ne peuvent être qualifiés pour une compétition nationale.

INFORMATIONS CONCOURS.

Dépôt de licence : quelle que soit la période, tous les joueurs licenciés UFOLEP doivent déposer leur licence (avec photo) à la table de marque jusqu'à élimination des joueurs. La présentation de licence sur téléphone est autorisée sous réserve d'être accompagnée d'une pièce d'identité officielle. Dans ce cas une consignment pour restitution du numéro peut être demandée. Tout joueur UFOLEP hors 87 dont le numéro de licence n'est pas indiqué sera considéré comme **NL (Non Licencié)**

Période championnat : tout joueur UFOLEP 87 ou non, ne pouvant présenter sa licence et non repris dans la base d'inscription sera considéré comme NL et ne pourra être inscrit en période LO.

Période Estivale : du 01 juillet au 31 août les droits d'inscription et reversement des joueurs NL sont majorés. Il est strictement interdit d'inscrire à un concours un joueur

- sous le coup d'une sanction de suspension ferme UFOLEP ou FFPJP

- licencié UFOLEP non présent lors du concours

- NL faisant l'objet d'un signalement administratif de l'UFOLEP

Particularités des parties en temps limité

Le but est obligatoirement marqué. A la fin du temps réglementaire, il peut être ajouté (si le match nul n'est pas envisageable) une mène de départage. **La particularité de la mène de départage consiste à ne pas faire sortir le but des limites autorisées.**

Si le but est déplacé, il y a deux possibilités :

1. Le but touché sort des limites autorisées, il est obligatoirement remis à sa place.

2. Le but touché ne sort pas des limites autorisées, il reste à sa nouvelle place et il est de nouveau marqué.

L'UFOLEP
"MIEUX VIVRE ENSEMBLE TOUS LES SPORTS
AUTREMENT !"

INFORMATIONS CHAMPIONNATS

Championnat départemental. Pas de dérogations

Être en possession de la nouvelle licence UFOLEP au 31 octobre (30/09 si mutation).

Avoir participé entre le 01 septembre et la date du premier championnat à **un minimum de 6 concours dans 5 clubs différents** y compris le club du joueur.

Particularités :

- **Catégories Jeunes** : participation à un minimum de 3 concours
- **Vétérans + 75 / - 80 ans à la date de prise de licence** : 4 concours – 2 clubs différents
- **Vétérans + 80 ans à la date de prise de licence** : 1 concours

Détermination du nombre de concours et de clubs :

Concours LO et Interclubs organisés sur toute la saison UFOLEP = 1 concours – 1 club

Organisation Commune des clubs de St Yrieix ou association du boulodrome = 1 concours – 1 club

Concours des Associations UFOLEP = 2 concours – 1 club

Championnat Régional lorsqu'il est organisé par l'UFOLEP 87 = 1 concours

Championnat régional :

Participation à un minimum de 3 concours dans 3 clubs différents (y compris le club d'appartenance).

Championnat national : Joueurs qualifiés lors du championnat régional, participation à un minimum de 5 concours avant la date limite d'inscription des équipes au Championnat National (mi-juin).

Les équipes qualifiées pour le Championnat National doivent se présenter dans la même formation que lors de leur qualification. Le remplacement de joueur n'est pas autorisé. En cas d'indisponibilité d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée ne pourra pas participer.

Challenges UFOLEP 87. Conditions de participation.

Être en possession de la licence de la saison en cours au plus tard **le 31 octobre**.

Avoir participé à un minimum de 8 concours LO.

Les points acquis depuis le 01 septembre avec la licence de la saison précédente seront validés à la condition que le joueur soit en possession, **au 31 octobre**, de la licence de la saison en cours.

Challenge individuel toutes catégories : il s'adresse à tous les licenciés UFOLEP 87 SU ou DA.

Barème des Points selon les résultats obtenus

Nombre de points attribués en plus du point récompensant la participation des joueurs.

Concours des Associations UFOLEP : les points de participation et du challenge sont doublés.

Interclubs : uniquement le point de participation

Formule 3 concours				
CONCOURS	1/4	1/2	FINAL	GAGNANT
CONCOURS A	2	4	8	10
CONCOURS B	1	3	5	7
CONCOURS C	0	0	1	2

Concours plusieurs parties	
4 Victoires	10
3 Victoires	6
2 Victoires	3
1 Victoire	1

Challenge Simple UFOLEP : s'adresse aux joueurs et joueuses SU sous réserve que l'équipe soit constituée uniquement de licenciés SU. Le panachage est autorisé. Les points attribués sont indépendants du challenge toutes catégories.

Il n'est pas attribué de point supplémentaire lorsque :

L'équipe est composée d'au moins un joueur licencié UFOLEP hors 87 ou joueur NL

Le club n'a pas respecté les conditions d'organisations définies au calendrier

Le fichier d'inscription n'a pas été envoyé dans les 4 jours qui suivent l'organisation du concours ou est inexploitable : absence de nom, prénom n° de licence, club, nom fantaisiste...)

Nota : tout joueur présentant des bouteilles d'alcool dans les médias, site internet, réseaux sociaux etc... Se verra retiré les points acquis pour le challenge.

REMISE DES RECOMPENSES : les récompenses (coupes, trophées), sont remises lors de l'Interclubs. **Les joueurs récompensés doivent être présents.**

Aucune récompense ne sera remise à un joueur absent ou portant une tenue pouvant nuire à l'organisation, à l'image de l'UFOLEP (**ex : port des visuels d'une autre fédération, ...**), à la déontologie sportive.

FORMULE DES CONCOURS

Le choix de la formule d'organisation des concours et dotation appartient au club organisateur. Cependant, l'UFOLEP propose aux clubs d'adopter l'organisation suivante :

NOMBRE D'EQUIPE INSCRITE	FORMULE DU CONCOURS
< à 30	4 parties minimum
> à 30	3 Concours

ATTRIBUTIONS DE LOTS SELON LE CONCOURS

FORMULE 3 CONCOURS	De 30 à 59 équipes	A	B	C	> ou = 59 équipes	A	B	C
	GAGNANT	OUI	OUI	OUI	GAGNANT	OUI	OUI	OUI
FINALISTE	OUI	OUI	OUI	FINALISTE	OUI	OUI	OUI	
1/2 FINALE	OUI	OUI	OUI	1/2 FINALE	OUI	OUI	OUI	
1/4 de FINALE	OUI	OUI	X	1/4 de FINALE	OUI	OUI	OUI	

FORMULE PLUSIEURS PARTIES : Récompenser 1/3 des équipes

NOTA : Il appartient aux associations de respecter les joueurs en attribuant des lots en relation avec le montant total des engagements.

Il convient d'éviter autant que possible de doter les concours d'alcools forts.

Il est strictement interdit de remettre un lot d'alcool à un mineur



L'UFOLEP

« Une Fédération sportive solidaire et citoyenne »



FORMULAIRE DE MUTATION

PERIODE DE MUTATION DU 01 SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE

Les mutations au sein du CD 87 font l'objet de frais de gestion d'un montant de 20 € à acquitter par le club d'accueil sauf dans les cas suivants :

- mutation inter-comités départementaux, catégorie "Jeune"
- dissolution d'une association, absence de licence durant un an

Joindre obligatoirement un chèque à l'ordre de l'UFOLEP 87 (en l'absence de règlement, la mutation ne sera pas prise en compte).

Le joueur en situation de mutation doit s'être acquitté de toute obligation envers le Club quitté. Si tel n'est pas le cas, le joueur sera suspendu jusqu'au règlement du litige.

Aucune objection ne peut être opposée à la demande de mutation d'un joueur libre de toute obligation envers le club quitté. Tout refus doit être signalé à la CDTS par écrit en expliquant le motif.

Procédures à suivre par le joueur

- informer le président de sa décision de quitter l'association. Il s'agit là d'une règle de politesse.
- remettre au club d'accueil le formulaire de mutation accompagné du règlement correspondant aux frais de dossier

Procédures à suivre par le club d'accueil

Joindre à la demande de licence le formulaire de mutation accompagné du chèque correspondant à l'ordre de l'UFOLEP 87.

L'intéressé (e)

Nom:

Prénom :

Date de naissance

N° Licence :

Nom du club quitté :

A informé le Président du club quitté de sa décision (1) : OUI - NON

(1) Rayer la mention inutile. Le président du club d'accueil doit aviser le président du club quitté si cela n'a pas été fait par le joueur

Nom du Club d'accueil :

Le club d'accueil adresse ce formulaire complété à l'UFOLEP 87 accompagné d'un chèque d'un montant de 20.00 € à l'ordre de l'UFOLEP 87.
(en l'absence de règlement, la mutation ne sera pas prise en compte).

TENUE VESTIMENTAIRE

Tout participant à une activité UFOLEP doit se présenter avec un équipement conforme au règlement en vigueur. On entend par tenue correcte, les vêtements non troués, tagués, cloutés, bariolés, délavés... Les tenues de forme excentrique ou non destinés à la pratique de la Pétanque sont interdites tels que les maillots de bain, déguisements, etc... **Les vêtements hauts doivent couvrir les épaules.** Toutefois, en période estivale (01/07 au 31/08) les débardeurs non échancrés et shorts sportifs sont acceptés dans les concours.

Les joueurs doivent porter obligatoirement des chaussures fermées dessus, devant et derrière. Sont interdits les sandales, savates, tong...). Les robes et jupes ne sont pas autorisées.

▲ Quelle que soit la nature de la compétition*, Il est strictement interdit, sous peine d'exclusion immédiate, de porter une tenue pouvant nuire à l'organisation, à l'image de l'UFOLEP (ex : port des visuels d'une autre fédération, ...), à la déontologie sportive ou ne respectant pas les règles obligatoires de sécurité (torse nu, chaussures non fermées...) ▲

* Tolérance pour ce qui concerne les vêtements, lorsqu'il s'agit de concours.

DECLINAISON DU PORT DE LA TENUE DANS LES DIFFERENTES MANIFESTATIONS	
CONCOURS : Haut et bas identique non obligatoire. Tenue du Club préconisée.	
INTERCLUBS : Haut identique OUI Bas Identique NON. Les équipes d'un même club peuvent porter des couleurs différentes mais identique dans la même tripléte.	
QUALIFICATIFS ET CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAL, REGIONAL : Haut et Bas identiques	
RECAPITULATIF DES TENUES VESTIMENTAIRES AUTORISEES	
<p>Vêtements hauts = Chemise ou chemisette, polo, sweat ou pull, blouson...</p> <p>Vêtements bas = Bermuda, corsaire, pantacourt, pantalon, jean.</p> <p>Dans une équipe, chaque joueur peut porter l'un ou l'autre de ces vêtements avec ou sans logo sous réserve qu'il soit de même couleur.</p>	
HAUT IDENTIQUE	BAS IDENTIQUE
	
<p style="text-align: center;">Bermuda autorisé</p> <p>La différence entre le short et le bermuda est la longueur : le short s'arrête à mi-cuisses alors que le bermuda se rapproche du genou.</p> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  </div>	<p style="text-align: center;">VETEMENTS BAS INTERDITS : y compris shorts sportifs</p> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  </div>

Tout manquement à ces dispositions fera l'objet d'un avertissement à l'équipe qui disposera alors d'un délai de 10 minutes pour se mettre en conformité

CALENDRIER PETANQUE UFOLEP

Saison 2023 / 2024

T A T = Tête à Tête / D = Doublettes / T = Triplettes

JANVIER - FEVRIER

N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS
8	Samedi 13 janvier	La Boule Arédienne	T	14 h 00 - Boulodrome de Saint - Yrieix
9	Samedi 21 janvier	Amicale Pétanque Nexon	D	14 h 00 - Boulodrome de Limoges
10	Dimanche 18 février	LJL Pétanque Limoges	D	14 h 00 (Limité 64 équipes) Pré-Réservation 4 parties limitées 1 h 00 Boulodrome de Limoges
11	Samedi 24 février	La Boule Arédienne	D	14 h 00 - Boulodrome de Saint - Yrieix

MARS

N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS
12	Samedi 02 mars	A.B-Arfeuille	D	14 h 00 – Boulodrome de Saint - Yrieix
13	Samedi 09 mars	AS Bosmie L'Aiguille	D	14 h 00 – Limité à 64 équipes Boulodrome de Limoges
14	Samedi 16 mars	La Boule Arédienne	T	14 h 00 – Boulodrome de Saint - Yrieix
15	Dimanche 17 mars	Pana Loisirs	D	14 h 00
16	Samedi 23 mars	Pana Loisirs	D	14 h 00
17	Dimanche 24 mars	Amicale Pétanque Nexon	T	14 h 00 – Camping de la Lande



AVRIL

N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS
 <p style="text-align: center;">18</p>		<h3 style="margin: 0;">LUNDI 1er AVRIL</h3> <h2 style="margin: 0; color: red;">GRAND PRIX DE NEXON - Camping de la Lande</h2> <p style="margin: 0; color: red;">6 H de PETANQUE</p> <p style="margin: 0;">Doublettes Licence UFOLEP obligatoire</p> <p style="margin: 0;">Jet du but 09 h 00</p> <p style="margin: 0;">Restauration rapide sur place sans réservation</p> <p style="margin: 0; color: red;">Inscriptions par téléphone ou mail avant le 26 mars 2024</p> <p style="margin: 0; color: blue;">Jean-christophe.carpe@orange.fr - Tel : 06 75 21 71 62</p>		
19	Dimanche 07 avril	Landouge - Loisirs	T	14 h 00 - 4 parties limitées 1 h 00
20	Samedi 13 avril	A.B-Arfeuille	D	14 h 00 – Boulodrome de Saint-Yrieix
21	Samedi 20 avril	Saint-Hilaire-Bonneval Pétanque	D	14 h 00
		<h3 style="margin: 0;">DIMANCHE 21 AVRIL</h3> <h2 style="margin: 0; color: red;">CHAMPIONNAT REGIONAL BERGERAC</h2> <p style="margin: 0;">Toutes catégories sportives</p>		
21	Dimanche 28 avril	Landouge – Loisirs	D	14 h 00 – Concours ABC



Le Terroir
D'ADRIEN

CHASSETERRES - C. SINGLES LOCALS

www.terroirdadrien.fr

05.55.02.15.98

BERNARD SODUS 47/45, Avenue Louis de Broglie, 87280 Limoges

www.terroirdadrien.fr | 05 55 02 15 98

Facebook : terroirdadrien



Des services
100% régionaux
avec une large gamme de
spécialités de charcuterie
et salades fabriquées
localement (pâtis, fromages),
mais également de nombreux
autres produits d'exception !



Une sélection de produits
locaux de savoir-faire
savoureux...
L'équipe est : Maxime Andreux,
Maître Couteau-Pêcheur,
Laurie Les Paysis,
Véronique Bely,
Nelson Dubois.



Des idées
et conseils
pour ne rien passer
pour profiter les plaisirs
de qualité.

A bientôt en boutique.

L'adresse de :

Terroir d'Adrien

MAI - JUIN

N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS
23	Mercredi 01 mai	Amicale Pétanque Nexon	D	14 h 00 – Camping de la Lande - NEXON
24	Samedi 04 mai	L'Abeille en Boule	D	14 h 00
 <p>25</p>		<p>DIMANCHE 19 MAI CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL Stade de St Maurice Qualificatif pour le National Triplettes Vétérans, Doublettes Mixtes, Jeunes</p> <p>Jet du but 09 h 00 Inscription par mail avant le dimanche 12 mai 2024 (voir plaquette information)</p> <p>Repas sur réservation 15 h 00 Concours parallèle en doublette - Général + Complémentaire</p>		
 <p>26</p>		<p>DIMANCHE 26 MAI CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL Plaine des jeux Qualificatif pour le National TASU, TADA, Doublettes Féminines</p> <p>Jet du but 09 h 00 Inscription par mail avant le mardi 21 mai 2024 (voir plaquette information)</p> <p>Repas sur réservation 15 h 00 Concours parallèle en doublette - Général + Complémentaire</p>		
27	Dimanche 02 juin	Pana loisirs	D	14 h 00
28 / 29	Samedi 08 juin	La Boule Arédienne	TaT D	9 h 00 – Boulodrome de Saint-Yrieix 14 h 00
30	Samedi 29 juin	Bosmie l'Aiguille	D	14 h 00

JUILLET - AOÛT

N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS
 TOUS LES SPORTS / AUTREMENT HAUTE-VIENNE 29		SAMEDI 7 et 8 JUILLET CHAMPIONNAT NATIONAL SAINT-YRIEIX Toutes catégories sportives		
30	Vendredi 19 juillet	La Boule Arédienne	D	20 h 00 – 4 parties 1h Boulodrome de Saint-Yrieix
31	Vendredi 26 juillet	La Boule Arédienne	D	20 h 00 – 4 parties 1h Boulodrome de Saint-Yrieix
32	Samedi 03 août	A.B-Arfeuille	D	14 h 00 Boulodrome de Saint-Yrieix
33	Vendredi 9 août	La Boule Arédienne	D	20 h 00 – 4 parties 1h Boulodrome de Saint-Yrieix
34	Vendredi 16 août	La Boule Arédienne	D	20 h 00 – 4 parties 1h Boulodrome de Saint-Yrieix
35	Samedi 17 août	L'Abeille en Boule	D	14 h 00
36	Vendredi 23 août	La Boule Arédienne	D	20 h 00 – 4 parties 1h Boulodrome de Saint-Yrieix
37	Samedi 24 août	AS Bosmie L'Aiguille	D	14 h 00

RESULTATS CHAMPIONNATS 2023

CATEGORIE	CHAMPIONS (NES) DEPARTEMENTAL	CLUB
TRIPLETTE S.U.	BRILLAT Dominique – GIRARD Christophe – VILLEGER Guy	LANDOUGE Loisirs Pétanque
TRIPLETTE D.A.	DEFARCY Jean Raymond – MALLEPEYRE Christophe – REYNAUD Gabriel	AB Arfeuille
DOUBLETTE FEMINIES	BRODEAU Maud – ROUSSEAU Anne Marie	Pana Loisirs
TRIPLETTE VETERANS	RAUX Jean-Paul – BESSON Philippe – CHASTAS Harry	AS Pétanque Bosmie L'Aiguille
DOUBLETTE MIXTE	CARPE Stéphanie – HEURTEBIZE Bruno	Amicale Pétanque Nexon
DOUBLETTE JEUNES	CAPELOT Stone – CONTRERAS Theo	Amicale Pétanque Nexon

SAISON 2024 / 2025

Les licences doivent être renouvelées avant le 15 octobre

SEPTEMBRE

N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS
		DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024		
		INTERCLUBS		
		Salle polyvalente de La Roche l'Abeille		
		Jet du but 09 h 00		
		Inscription avant le dimanche 8 septembre		
		Repas sur réservation par mail.		
1				
2	Dimanche 22 septembre	Pana Loisirs	D	14h00 Limité à 64 équipes



OCTOBRE

N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS
3	Dimanche 13 octobre	AP Nexon	D	14 h 00 Boulodrome de Limoges
4	Dimanche 20 octobre	LJL Pétanque Limoges	D	14h00 - 4 parties Boulodrome de Limoges

NOVEMBRE ET DECEMBRE

N°	DATE	CLUB	F	OBSERVATIONS
5	Samedi 09 novembre	La Boule Arédienne	T	14 h 00 – boulodrome de Saint Yrieix
6		SAMEDI 30 NOVEMBRE		
		CONCOURS DES ASSOCIATIONS		
		UFOLEP 87		
		BOULODROME DE LIMOGES		
		Trophée Jean Claude Chateau		
7	Samedi 07 décembre	La Boule Arédienne	T	14 h 00 – Limité à 40 équipes
8	Dimanche 15 décembre	LJL Pétanque Limoges	D	14 h 15 – Trophée Jacky SOUCHET Limité à 64 équipes - 4 parties limitées 1 h 00



PARTENAIRES PRIVÉS

ILS NOUS SOUTIENNENT AU QUOTIDIEN DANS NOS ET VOS PROJETS



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
HAUTE-VIENNE

22, rue Lieutenant Ménéieux - 87000 Limoges
05 55 03 36 10 - www.ufolep87.fr